

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ DH / Projet Educatif Global

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-12

OBJET MISE A LA REFORME D'UNE PARTIE DU MOBILIER DES ECOLES

Les écoles publiques maternelles, élémentaires ou primaires de la Ville de Saint-Denis ont à leur disposition des biens mobiliers (chaises, tables, tableaux,...).

Un certain nombre de ces biens mobiliers présente un état avancé de vétusté et des altérations irréparables. Du fait de leur usure matérielle, ces biens doivent être détruits car ils ne répondent plus aux normes de sécurité. Leur cession à titre gracieux ou leur mise aux enchères n'apparaît pas opportune.

La Direction du Projet Éducatif Global sollicite donc l'autorisation de procéder à la mise à la réforme de ces biens mobiliers dont vous trouverez la liste détaillée en annexe.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à mettre à la réforme ces biens mobiliers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:08

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Délibération n° 16/5-12

OBJET MISE A LA REFORME D'UNE PARTIE DU MOBILIER DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur CADJEE Ibrahim, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise la mise à la réforme d'une partie du mobilier des écoles dont la liste est répertoriée en annexe.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:08

ANNEXE**LISTE DU MOBILIER SCOLAIRE
destiné à la réforme**

DESIGNATION MOBILIER	UNITE	QUANTITE
TABLES REGLABLES	U	150
CHAISES REGLABLES	U	150
LITS COUCHETTES	U	110
ARMOIRES HAUTES	U	12
BUREAUX ENSEIGNANTS	U	10
MEUBLES CASIERS TOLE	U	10

442

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 septembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/5-12



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:08